

CADA DE PÉRIGUEUX

Le Cada (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) accueille, héberge et domicilie les demandeurs d'asile orientés par l'Ofii pendant la durée de leur procédure. Les personnes y bénéficient d'un accompagnement administratif, juridique et social adapté à leur situation. Pour réaliser ces missions, l'équipe s'appuie sur un réseau de partenaires locaux, notamment les collectivités territoriales et le tissu associatif local. Le Cada accompagne également les personnes ayant obtenu une protection internationale dans leurs démarches d'accès à l'emploi et au logement, en vue de faciliter leur intégration.

10 bis, rue Léon Bloy, 24000 Périgueux

Ouverture : septembre 2002

Capacité au 31/12/2024 : 155 places

Nombre de logements gérés : 42, dont 41 dans le parc social et 1 dans le parc privé

PUBLIC ACCUEILLI

215 personnes accueillies en 2024

RÉPARTITION DES ADULTES

31 % - FEMMES HOMMES - 69 %

55 % - EN FAMILLE ISOLÉES - 45 %

10 % - 18-25 ANS

PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

14 % - AFGHANISTAN : 30 PERSONNES

10 % - CHINE (TIBET) : 22 PERSONNES

8 % - CÔTE D'IVOIRE : 17 PERSONNES

6 % - BANGLADESH : 13 PERSONNES

6 % - GUINÉE / PALESTINE : 12 PERSONNES

ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2024

76 personnes (51 ménages) **entrées**

71 personnes (47 ménages) **sorties**

21 mois **de séjour** en moyenne

92 % **d'occupation** en moyenne

76 personnes accompagnées pour l'affiliation à **l'Assurance maladie**

159 personnes aidées pour la procédure devant **l'Ofpra**

75 personnes aidées dans leurs démarches auprès de la **CNDA**

72 % de protections accordées (**Ofpra et CNDA**)

AUTONOMISATION ET INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE (BPI)*

127 personnes BPI (86 ménages) **hébergées**

39 personnes (27 ménages) **sorties du dispositif**

10 mois **de séjour** en moyenne à compter de l'obtention de la protection internationale

↳ INSERTION PAR LE LOGEMENT

44 % ayant eu accès à **un logement pérenne**

37 % orientées vers **un hébergement temporaire**

* personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire